



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2017.

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes-rendus des séances ordinaires des 30 juin et 3 juillet 2017.

Aucune remarque n'ayant été faite, les comptes-rendus des 30 juin et 3 juillet 2017 sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux sujets suivants :

- Augmentation du temps de travail de M^{me} LETIENNE à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
- Acquisition broyeur et reprise ancien matériel.

Après avoir entendu les explications de M^{me} Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

VOIRIE :

- ☞ Décide de retenir, dans le cadre du groupement de commandes 2017, l'offre présentée par l'entreprise TPPL Saumur pour un montant de 42 899 euros TTC et autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces liées au marché de travaux à intervenir entre la commune et l'entreprise TPPL.

AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE :

- ☞ Adopte le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire sans le sens qu'il convient de le modifier en raison du déplacement de la cantine dans les locaux de l'école Fernand Obligy à compter de la rentrée de septembre ; il sera également précisé que la cantine accueillera les élèves pour les repas pris pendant la pause méridienne de l'école (en remplacement des horaires indiqués sur le règlement actuel).
- ☞ Décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de M^{me} LETIENNE Nadège, adjoint technique, employée au sein de la cantine scolaire et du transport scolaire, à compter du 4 septembre 2017 en raison de l'augmentation des effectifs suite à la décision des services départementaux de l'Education Nationale d'Indre et Loire d'ouvrir une classe GS/CP ; M^{me} LETIENNE passera de 15.30/35^{ème} à 17.30/35^{ème}.



FINANCES :

- ☞ Accepte un remboursement de GROUPAMA Assurances d'un montant de 127.98 euros suite à un bris de glace survenu le 9 mai 2017 sur un véhicule communal lors de travaux de débroussaillage.
- ☞ Retient le devis du Groupe SAVAS pour l'achat d'un broyeur pour un montant de 6 990 € HT, soit 8 388 € TTC avec une reprise de l'ancien broyeur pour un montant de 1 500 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Madame Le Maire informe l'assemblée du versement d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 1 136.82 €, au titre du programme 2017, du reversement du produit des amendes de police (travaux de reprise et de revêtement de voirie et trottoir rue Fernand Obligy pour un montant global de 7 817.69 € TTC).
- ☞ Accepte un devis de l'entreprise CRESPIN d'un montant de 823.27 euros TTC pour des travaux d'électricité et celui de l'entreprise LIHOREAU pour un montant de 1 179.36 euros TTC (déplacement plonge et pose d'un chauffe-eau) dans le futur local de la cantine scolaire, école Fernand Obligy.

TOUR DE TABLE :

- ☞ M. BERTIN Alain souligne l'importance des mesures de sécurité à prendre en cas de manifestation communale ou associative sur les quais, notamment pour le 14 Juillet ; Mme THIRY ajoute que toutes les mesures ont été prises lors de l'organisation du 14 juillet et sera attentive à ces remarques pour l'organisation de toutes les futures manifestations.
- ☞ M^{me} LE THEPAULT souhaite connaître l'état d'avancement du projet de construction (point accueil – abri à vélos) sur le camping ; M. GUIGNARD informe l'assemblée que les prescriptions se sont renforcées en matière d'urbanisme, notamment dans le cadre de la révision du PPRI et ajoute que le dossier de déclaration préalable est en cours.
- ☞ M. MESLET invite l'assemblée et la population à assister à la brocante organisée par la Gaule Chapelonne à l'étang des Gravets le 23 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h15.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 11 Septembre 2017 à 20h30, salle de la Mairie.**